



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 11 mars 2025

NORMANDIE : LES ARCHITECTES DES BÂTIMENTS DE FRANCE, INDISPENSABLES POUR VALORISER LE PATRIMOINE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les Architectes des Bâtiments de France (ABF) œuvrent à la protection du patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Sur l'ensemble du territoire et au sein des Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la région Normandie, ils conseillent, accompagnent et émettent des avis en étroite collaboration avec les acteurs locaux, les porteurs de projets et les professionnels.

Ce rôle mérite d'être mieux explicité, tant auprès du grand public que des élus.

Dans ce contexte, le ministère de la Culture a lancé une campagne de communication relayée aujourd'hui par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Normandie afin de mettre en lumière les missions essentielles et « archi-utiles » des ABF.

Le rôle des ABF

En conciliant conservation du patrimoine et adaptation aux grands enjeux de notre époque, comme **la transition écologique ou le développement économique**, les ABF jouent un rôle majeur et pérenne sur le territoire en s'assurant du respect du patrimoine, des paysages, de la qualité des constructions et de la création architecturale. En Normandie, ils sont **les interlocuteurs quotidiens des élus et de leurs services** chargés de l'urbanisme, des particuliers, des professionnels mobilisés sur les projets, dont les maîtres d'œuvre, et des acteurs publics locaux.

Les projets suivis par les ABF

Avec leurs équipes, les ABF s'assurent que les travaux de réhabilitation et les constructions neuves s'inscrivent en cohérence avec leur environnement, tout en offrant confort et qualité de vie conformes aux attentes contemporaines. Contrairement aux idées reçues, ils ne refusent que très rarement les projets qui leur sont soumis. Dans la majorité des cas, **les dossiers sont instruits sans difficulté, dans la collégialité et le dialogue**, et peuvent faire l'objet de conseil en amont dans les UDAP, sur le terrain ou lors de permanences en mairies.

Quelques exemples de dialogues constructifs entre les ABF, la maîtrise d'ouvrage et le soutien de municipalités engagées en Normandie :

La rénovation de l'école à Duclair, un tiers-lieu culturel innovant : Porté par la ville de Duclair (Seine-Maritime – 76), la rénovation de l'école locale transforme le bâtiment en un tiers-lieu culturel dynamique, dans le cadre du programme PVD (Petite Ville de Demain). Le projet prévoit une extension de l'école afin d'y créer un tiers-lieu regroupant différentes activités culturelles et d'enseignement. Il vise également à requalifier l'ensemble de la parcelle pour créer des espaces publics minéraux et plantés permettant de faire vivre l'équipement au-delà de son enveloppe bâtie. Les différentes activités sont regroupées par pôles et sont accessibles au public par un espace d'accueil commun largement ouvert sur deux parvis extérieurs. Ce projet a fait l'objet de nombreux échanges entre la maîtrise d'œuvre, la ville de Duclair et l'ABF. L'enjeu est de redonner vie à cette ancienne école, tout en assurant la conservation de certains éléments architecturaux. Le projet a fait l'objet d'un projet d'éducation artistique avec la maison de l'architecture de Normandie

Le parc de Bolbec, une transition écologique au cœur de la ville : La ville de Bolbec (Seine-Maritime – 76), accompagnée par l'ABF, a lancé un projet ambitieux de réaménagement d'un parc urbain avec l'architecte paysagiste Samuel Craquelin. Livré en 2024, ce projet incarne la volonté de la ville d'intégrer la transition écologique dans le cœur de son espace public. Grâce à l'intervention de l'ABF, le parc sera un lieu de verdure et de détente, tout en respectant les spécificités patrimoniales de l'endroit. L'ABF, garant de l'harmonie entre modernité et préservation, a permis de concilier aménagement durable et respect de l'architecture locale, faisant de ce parc un modèle de transition écologique en milieu urbain.

Coordination entre l'ABF et l'ONF, vers une gestion durable des espaces protégés : Dans un souci de renforcer la coordination entre les services publics, une rencontre a été organisée, en octobre 2024, entre l'UDAP 61 (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Orne) et l'Office National des Forêts (ONF). Cette demi-journée de terrain avait pour objectif de partager les enjeux communs des deux entités, en vue **d'assurer une gestion durable des forêts situées dans des espaces protégés**, tant au titre du patrimoine que de l'environnement. L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) joue ici un rôle essentiel dans l'articulation des politiques publiques, en veillant à la protection du patrimoine naturel tout en facilitant l'instruction des dossiers liés à la conservation et à la gestion de ces espaces sensibles. Cette collaboration illustre bien les missions de l'ABF : garantir la préservation du patrimoine tout en favorisant une approche intégrée et durable des espaces protégés.

La campagne de communication

Diffusée dans la presse et en digital, à partir de fin 2024, la campagne « Archi-utiles à notre avenir » repose sur des témoignages d'ABF et des contenus déclinés autour de quatre thématiques complémentaires :

- **La transition écologique** - *Les ABF exploitent le potentiel écologique du bâti existant sans compromettre son intégration urbaine ni sa valeur patrimoniale.*
- **L'essor économique** - *Les ABF contribuent à l'attractivité et au développement équilibré et durable des territoires, en synergie avec les acteurs locaux.*
- **La qualité de vie** - *Les ABF concilient respect de l'identité des lieux et attentes contemporaines en matière d'usage et de confort.*

- **L'accompagnement des propriétaires privés - Les ABF sont à l'écoute des particuliers pour leur offrir une expertise adaptée et concrétiser leurs projets.**



Pour en savoir plus, consultez le dossier de presse de la campagne et la page : www.culture.gouv.fr/archi-utiles

Contacts presse

Ministère de la Culture
 Délégation à l'information et à la communication
 Tél : 01 40 15 83 31
 Mél : service-presse@culture.gouv.fr

Victor Fix
 Attaché de presse
 Tél : 06 03 22 89 45
 Mél : vfix@lebureaudecom.fr